EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 17 décembre 2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT du CANTAL

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	21

Date de la convocation : 02 décembre 2024

Date d'affichage : 02 décembre 2024

Vote: Pour: 21

Contre: 0

Abstention: 0

L'an deux mille vingt-quatre le Six du mois de Novembre

A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.

Présents: Eric TUPHE, Dimitri OCTAVIE, Robert PISSAVY, Laurent SAIGNIE, Roland VIDAL, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Pierrick ROCHE, Flore COUTURE, Annie COUDERC, Véronique BOREL, Gilbert CROS, Pierre JUILLARD, Françoise ALRIQ, Ghislaine BOUCHARD-FAYON, Alain BARRES.

<u>Présents par procuration</u>: Béatrice THOMAS donne pouvoir à Jean BOUCHER, Danielle ROLLAND donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS

Absent : Félix ROCHE

Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE

OBJET: APPROBATION DU ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT SUITE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Monsieur le Maire,

Rappelle au Conseil Municipal:

- la délibération du 18/07/2024 proposant le zonage de l'assainissement.
- l'arrêté municipal du 31/07/2024 prescrivant la mise à enquête publique du zonage d'assainissement.
- l'enquête publique qui s'est déroulée du 02/09/2024 au 04/09/2024

Donne connaissance au Conseil du rapport du Commissaire Enquêteur et l'invite à délibérer sur cette affaire.

Date de transmission de l'acte: 18/12/2024 Date de reception de l'AR: 18/12/2024

015-200071702-DE_116_2024-DE A G E D I

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le zonage assainissement en annexe de la présente délibération

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 18/12/2024 Date de reception de l'AR: 18/12/2024

015-200071702-DE_116_2024-DE A G E D I



Zonage d'assainissement actuel et documents d'urbanisme

Révision du zonage d'assainissement collectif

Commune de Murat



